

**MOIS DE L'EUROPE
2018**

**CATALOGUE D'IDEEES
D'ACTION**

Sommaire

Vous avez envie de participer au Mois de l'Europe 2018 mais vous n'avez pas d'idées ?

Avec ce catalogue, la Région Grand Est vous propose des idées d'actions à organiser vous-mêmes ou auxquelles vous pouvez vous associer. Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à les soumettre !

Idées d'actions possibles

Table des matières

GASTRONOMIE	5
Idée n°1 ORGANISER DES REPAS EUROPEENS	6
Idée n°2 REALISER UN LIVRET DE RECETTES EUROPEEN	7
Idée n°3 ORGANISER UNE DEMONSTRATION CULINAIRE EUROPEENNE	8
Idée n°4 ORGANISER UN ATELIER CULINAIRE EUROPEEN	9
Idée n°5 ORGANISER UN PIQUE-NIQUE PARTAGE	10
SPORT	12
Idée n°6 ORGANISER DES RENCONTRES SPORTIVES TRANSFRONTALIERES	13
Idée n°7 ORGANISER UNE BALADE EUROPEENNE A PIED, VELO OU ROLLERS.....	14
ANIMATIONS CULTURELLES	15
Idée n°8 ORGANISER UN JEU DE PISTE EUROPEEN	16
Idée n°9 ORGANISER UNE ANIMATION PEDAGOGIQUE SUR L'EUROPE	17
Idée n°10 ORGANISER UN CAFE LINGUISTIQUE	18
Idée n°11 ORGANISER UNE JOURNEE FESTIVE SUR L'EUROPE.....	19
Idée n°12 ORGANISER UN ATELIER DE LANGUES	20
EXPOSITIONS ET VISITES	21
Idée n°13 PRESENTER UNE EXPOSITION SUR UN THEME EUROPEEN	22
Idée n°14 ORGANISER UNE ACTION DE VALORISATION D'UN PROJET FINANCE PAR LES FONDS EUROPEENS.....	23
Idée n°15 ORGANISER DES VISITES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES	24
ARTS & SPECTACLES	25
Idée n°16 ORGANISER LA LECTURE DE CONTES D'UN PAYS EUROPEEN	26
Idée n°17 DIFFUSER UN FILM D'UN PAYS EUROPEEN	27

Mode d'emploi



© Cjackin / Fotolia

Comment s'inscrire au Mois de l'Europe 2018 ?

Premier critère à prendre en compte : votre action ou événement doit avoir lieu **entre le 1^{er} et le 31 mai 2018** pour pouvoir être inscrit(e) dans le cadre du Mois de l'Europe. Elle/Il doit également avoir comme thèmes centraux l'Europe et l'action de l'Union européenne.

Pour nous faire part de votre action, vous avez deux solutions :

- Remplissez le formulaire en ligne sur www.grandest.fr/moiseurope2018 afin de donner toutes les informations sur votre action ou
- Envoyez les informations concernant votre action/événement, ainsi que les documents afférents, à l'adresse mail contact.mois-europe@grandest.fr

Nota Bene : il est souhaitable de nous communiquer un maximum d'informations sur votre événement, afin que nous puissions relayer au mieux votre action au moment du Mois de l'Europe 2018. Affiche, photo, lieu, date et heure, sont les bienvenus !

**Afin que nous puissions prendre en compte l'inscription de votre action au Mois de l'Europe 2018,
merci de communiquer vos informations avant le 30 avril 2018.**

Il sera néanmoins exceptionnellement possible d'inscrire votre événement sur l'Agenda en ligne tout au long du mois de mai.

Comment la Région Grand Est m'aide ?

- **Appui à l'organisation de votre événement :**

Mise en relation avec les acteurs locaux :

La Région vous aide à organiser votre action en vous mettant en contact avec des acteurs locaux en lien avec la thématique que vous souhaitez mettre en avant. Dans ce catalogue est indiqué le soutien que peut vous apporter la Région pour chaque action proposée.

Nota Bene : la Région n'accorde pas d'aide financière pour l'organisation d'événements dans le cadre du Mois de l'Europe.

Animation et support documentaire :

La Région en lien avec les Centres d'Information Europe Direct strasbourgeois (Centre d'Information sur les Institutions Européennes – CIIE), champardennais (Centre d'Information Europe Direct Champagne-Ardenne) et lorrains (association CRISTEEL et Citoyens et Territoires) pourront vous apporter des conseils au montage de vos projets, du matériel promotionnel, des supports documentaires et pédagogiques, ainsi qu'une participation à l'organisation et/ou à la réalisation d'animations. Leurs coordonnées se trouvent en quatrième de couverture de ce catalogue.

- **Diffusion et communication de votre événement :**

Campagne de communication du Mois de l'Europe 2018 :

La Région communiquera sur les actions organisées dans le cadre de son plan de communication général sur le Mois de l'Europe 2018 (programme global, site Internet, communiqués de presse, etc.).

Cette campagne de communication permet de faire connaître vos actions et événements sur le territoire. La Région met en place des supports de communication (affiches, spot radio du Mois de l'Europe 2018, la consultation de l'agenda en ligne des événements).

La Région relayera également les actions inscrites au Mois de l'Europe 2018 via les réseaux sociaux, notamment par la page Facebook dédiée : www.facebook.com/europeenGE.

Kit de communication du Mois de l'Europe :

La Région met également à disposition des supports de communication clés en main à télécharger sur la rubrique du Mois de l'Europe 2018 www.grandest.fr/moiseurope2018.

Vous pouvez communiquer sur vos actions grâce aux outils téléchargeables et personnalisables :

- une affiche A3 ;
- un flyer A5 ;
- deux bannières Web ;
- communiqué de presse type.

Nota Bene : la Région met à disposition ces outils de communication personnalisables mais ne prend pas en charge la personnalisation, l'impression et la production des supports.

Quelles sont mes obligations ?

- Votre communication devra mentionner explicitement « **dans le cadre du Mois de l'Europe 2018** ».

Voici un exemple de mention pour un communiqué de presse ou une brève sur votre site Internet : « *Cette action s'inscrit dans le cadre du Mois de l'Europe 2018. Cette opération se déroule sur l'ensemble du territoire de la Région Grand Est en mai 2018 pour informer les citoyens sur l'Europe et l'action de l'Union européenne. Plus d'infos : www.grandest.fr/moiseurope2018 ».*

- **Si vous n'utilisez pas le kit de communication du Mois de l'Europe 2018, vous devez impérativement faire apparaître le logo de la Région, de l'Union européenne et du Mois de l'Europe sur chaque support de communication.**
- Après la manifestation, vous transmettez à la Région les éléments de bilan sur l'action : nombre de participants, articles de presse, photos, etc.
- Toutes les informations transmises sur vos actions peuvent être diffusées par la Région et sont libres de droit (photos de l'action, livrets de recettes, etc.).

Focus sur les principaux thèmes pour 2018

Les thématiques suivantes peuvent être particulièrement mises en lumière dans le cadre du Mois de l'Europe 2018.

- **2018, année européenne du patrimoine culturel :**

Les représentants du Conseil et du Parlement européen ont établi une Année européenne du patrimoine culturel (2018). Cette initiative vise à sensibiliser à l'histoire et aux valeurs européennes et à renforcer un sentiment d'identité européenne. Parallèlement, elle attire l'attention sur les possibilités offertes par notre patrimoine culturel, mais également sur les défis auxquels il est confronté, notamment l'incidence du passage au numérique, les pressions environnementales et les contraintes physiques qui s'exercent sur les sites du patrimoine et le trafic de biens culturels.

Dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel, la Région vous propose, si vous le souhaitez, d'initier des événements autour de cette thématique. Cependant, des événements sur d'autres thématiques sont aussi les bienvenus.

- **Leeuwarden (Pays-Bas) et La Valette (Malte) sont les deux capitales européennes de la culture en 2018.**

De plus, la **Présidence du Conseil de l'Union Européenne est tenue en 2018 par la Bulgarie (de janvier à juin) et l'Autriche (de juillet à décembre)**. Dans ce cadre, des actions spécifiques à ces pays de l'Union européenne peuvent être lancées, avec par exemple l'organisation :

- d'un repas d'un ou plusieurs de ces pays (Idée n°1).
- une exposition sur une ville ou un pays concerné (Idée n°10) ;
- de la projection d'un film d'un de ces pays (Idée n°14).

- **2018, fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale**

Enfin, l'année 2018 marquera la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale initié en 2014. La clôture du Centenaire 14-18 vise à retrouver une dynamique globale, commémorant l'ensemble de la Première Guerre mondiale. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet <http://centenaire.org/fr/en-france>.

GASTRONOMIE

Chaque pays dispose d'une gastronomie qui lui est propre. Élément essentiel d'un patrimoine culturel compris au sens large, la cuisine est un moyen facile de « goûter » la culture d'un autre pays : on y retrouve les fruits, légumes et autres ingrédients typiques de l'alimentation. Une bonne occasion de changer son quotidien et de partager celui des autres européens !

A cette fin, un ensemble de menus européens est mis à disposition sur la rubrique du Mois de l'Europe 2018 : www.grandest.fr/moiseurope2018, ainsi que des livrets de recettes européennes préparées lors des précédentes éditions par des établissements scolaires.



© Stadler / Région Grand Est

Idée n° 1 ORGANISER DES REPAS EUROPEENS

La cuisine est un moyen simple de parler d'Europe et suscite la curiosité de tous les publics. La Région propose aux Européens de découvrir leur propre culture et de voyager en goûtant aux spécialités des autres Etats Membres. L'organisation de ces repas vous permet de rapprocher l'Europe de ses citoyens en l'intégrant à leur quotidien et de faire vivre la culture européenne.

Comment faire ?

Vous êtes une structure avec un service de restauration ou proposant un service de restauration :

- 1) Fixer une (ou plusieurs) date(s) entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 pour la réservation de repas thématiques auprès de votre service de restauration ;
- 2) Télécharger les recettes et menus proposés et sélectionner un (ou plusieurs) menu(s) européen(s) ;
- 3) Calculer les quantités en fonction du nombre de couverts et passer commande des produits nécessaires à la confection des plats auprès de votre service de restauration ;
- 4) Télécharger et compléter le menu pré-rempli sur la page du Mois de l'Europe 2018, et l'imprimer en autant d'exemplaires que nécessaire ;
- 5) Communiquer autour de votre événement :
 - Quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'envoi de mails, l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement, l'envoi d'invitations personnelles ;
 - Mettre en place, le Jour J, menus et décorations européennes, en fonction des pays sélectionnés.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région met à votre disposition des recettes et menus « prêts à l'emploi » disponibles sur le lien : www.grandest.fr/moiseurope2018.

Idée n°2 REALISER UN LIVRET DE RECETTES EUROPEEN

La diversité culturelle européenne se matérialise particulièrement par la diversité gastronomique, les plats typiques de chaque pays étant souvent considérés comme un élément des traditions nationales. Réaliser un livret de recettes permet aux personnes impliquées dans sa création, comme aux personnes qui le reçoivent, d'en prendre conscience.

Comment faire ?

Vous êtes un établissement d'enseignement, une association ou une maison de retraite :

- 1) Définir la trame du livret de recettes (thèmes, nombre de recettes, structure du livret) ;
- 2) Récolter au sein de votre structure les recettes ;
- 3) Compiler les recettes et maquetter le livret de recettes ;
- 4) Retourner le livret définitif à la Région avant le 16 avril 2018 ;
- 5) La Région mettra ensuite votre livret de recettes en ligne sur www.grandest.fr/moiseurope2018. La Région se réserve le droit de diffuser votre livret lors d'événements européens tels que les Journées Portes ouvertes du Parlement européen ;
- 6) *Facultatif* : *organiser une cérémonie de remise des livrets* aux différents contributeurs de l'opération (enfants, parents, professeurs associés...). A cette fin :
 - Définir une date et un horaire entre le 1^{er} et 31 mai 2018, et choisir un lieu pour l'organisation de cette cérémonie ;
 - Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre établissement et/ou votre commune via l'envoi de mails, l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région valorisera votre livret de recettes en le mettant en ligne sur www.grandest.fr/moiseurope2018 et le diffusera lors d'événements grand public.

Si vous organisez une cérémonie de remise de livrets, la Région relayera l'événement sur les réseaux sociaux, mais aussi auprès des journalistes locaux.

Idée n° 3 ORGANISER UNE DEMONSTRATION CULINAIRE EUROPEENNE

Une des premières choses que l'on peut découvrir à propos d'une culture européenne est souvent sa gastronomie. Dans le cadre du Mois de l'Europe 2018, nous vous proposons de promouvoir les formations aux métiers de bouche et de mettre en avant la dimension européenne de la gastronomie en organisant une démonstration culinaire, suivie ou non d'une dégustation.

Comment faire ?

Vous êtes un établissement qui forme aux métiers de bouche, une commune où se trouvent un tel établissement, une maison de retraite :

- 1) Choisir une ou plusieurs recettes que vous souhaiteriez proposer à la démonstration ;
- 2) Contacter les intervenants susceptibles de réaliser la démonstration (établissement de formation aux métiers de bouche, cuisinier, voire même amateur aguerri) ;
- 3) Vérifier la disponibilité du matériel nécessaire pour la mise en place de l'action et le réserver ;
- 4) Fixer une date entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 pour la réservation d'un espace pour la démonstration, dans vos locaux ou auprès d'une institution locale ;
- 5) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre établissement et/ou votre commune via l'envoi de mails, l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour les convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région peut vous fournir des recettes clés en main sur www.grandest.fr/moiseurope2018 afin de définir la trame de votre démonstration

Idée n°4 ORGANISER UN ATELIER CULINAIRE EUROPEEN

Dans le cadre du Mois de l'Europe 2018, nous vous proposons de promouvoir l'Europe sous toutes ses formes. L'organisation d'un atelier culinaire européen, permet non seulement d'approfondir ses talents de cuisiniers mais aussi de partir à la découverte de nouvelles saveurs et de s'enrichir d'une nouvelle culture.

Comment faire ?

Vous êtes un établissement qui forme aux métiers de bouche, une commune où se trouvent un tel établissement, une maison de retraite :

- 1) Choisir une thématique pour votre atelier culinaire, par exemple un pays ;
- 2) Choisir une ou plusieurs recettes que vous souhaiteriez proposer lors de l'atelier ou un produit à mettre en lumière dans son contexte historique, social, culturel ;
- 3) Inviter les participants potentiels à votre événement ;
- 4) Vérifier la disponibilité du matériel nécessaire pour la mise en place de l'action et le réserver ;
- 5) Fixer une date entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 pour la réservation d'un espace pour l'atelier, dans vos locaux ou auprès d'une institution locale ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre établissement et/ou votre commune via l'envoi de mails, l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour les convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région peut vous fournir des recettes clés en main sur www.grandest.fr/moiseurope2018.

Idée n° 5 ORGANISER UN PIQUE-NIQUE PARTAGE

La Région vous propose d'organiser un pique-nique, moment convivial qui vous permet de vous réunir et de découvrir des spécialités culinaires européennes diverses et variées. Vous pourrez mener parallèlement des discussions/débats sur une thématique européenne donnée si vous le souhaitez et enrichir cet instant avec des jeux européens.

Comment faire ?

Vous êtes un établissement scolaire, une association, ou autre :

- 1) Fixer une (ou plusieurs) date(s) entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 pour l'organisation du pique-nique ;
- 2) Définir un ou plusieurs pays ou produits qui seront à l'honneur lors de votre pique-nique ;
- 3) Choisir un lieu adéquat pour la tenue de votre événement ;
- 4) Inviter les personnes concernées et leur demander de rapporter un plat en lien avec le pays choisi ;
- 5) Facultatif : proposer un thème européen pour une discussion pendant le pique-nique et/ou proposer des jeux à l'issue du pique-nique (cf. rubrique jeux) ;
- 6) Communiquer autour de votre événement :
 - Quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'envoi de mails, l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement, l'envoi d'invitations personnelles.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région met à votre disposition des recettes et menus « prêts à l'emploi » disponibles sur le lien : www.grandest.fr/moiseurope2018.

Exemple de menus européens

Pays	Hors-d'œuvres	Plats	Desserts
Portugal	Œuf vert	Omelette à la portugaise	Pudding aux amandes
	Salade de morue comme à Lisboa	Caldeirada (de poissons)	Figos recheados
	Soupe de haricots verts	Fèves à la portugaise	
Grèce	Salade grecque	Moussaka	Yaourt au miel
	Caviar d'aubergines	Poisson mode Spetsai	Baklava
	Tzatziki	Bouchée de bœuf de l'ivrogne	Gâteaux aux noix
	Feuilles de vignes farcies	Ou ragout de saucisses et poivrons verts	Riz au lait
Espagne	Salmojero soupe tomate ail et pain de mie	Poulet chilidon	Crème catalane
	Salade fenouil et basilic	Merluza en salsa verde	Gâteau aux figues
	Salade de fruits de mer	Escargots à la riojana	Torijas (pain perdu)
	Emincé de poivrons marins	Tripes à la madrilène	
Pays-Bas	Boerenkasssoep	Rôti de porc au gouda	Gâteau de crêpes à la rhubarbe
		Psariplaki (daube de poisson)	Poffertjes (gaufres)
		Brochette de poulet au cumin et gouda	
Pologne	Lentilles aux champignons	Kluskis	Babka Piaskowa
	Soupe à la semoule de seigle aigre	Potée de choux aux champignons	Rouleau au pavot
	Koulibiak		
Slovaquie	Soupe slovaque à la choucroute	Oignons farcis au jambon	Pâtisserie aux graines de pavot et aux noix
	Soupe de haricots	Choucroute aux gnocchis	
		Côtes de porc à la choucroute	Palacinky (crêpes slovaques)

SPORT

Dès 1894, le baron Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux Olympiques modernes, souhaite donner « *à la jeunesse universelle, l'occasion d'une rencontre heureuse et fraternelle dans laquelle s'effacera peu à peu cette ignorance où vivent les peuples de ce qui les concerne les uns les autres* ». Intégrateur, le sport est un langage universel qui fait tomber les barrières culturelles et linguistiques pour partager sur un terrain ou sur les sentiers européens, les joies d'une activité physique en équipe.



© Stadler / Région Grand Est

Idée n°6 ORGANISER DES RENCONTRES SPORTIVES TRANSFRONTALIERES

Le sport a vocation à être un élément fédérateur entre les peuples. Il participe aujourd'hui au rapprochement entre les cultures et permet de faire émerger une identité européenne en facilitant les contacts transfrontaliers.

Comment faire ?

Vous êtes une association sportive, une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), un établissement d'enseignement :

- 1) Contacter une équipe sportive située à nos frontières (suisse, allemande, luxembourgeoise ou belge) ;
- 2) Convenir avec l'équipe adverse d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 3) Convenir avec l'équipe adverse d'un terrain où jouer ;
- 4) Contactez vos arbitres locaux pour officier lors de la rencontre ;
- 5) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans les deux communes via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement ;
- 6) Le jour du match, mettre en place une décoration européenne, en fonction des pays sélectionnés.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région vous met en relation avec des structures sportives, susceptibles de vous aider à la mise en place de l'événement.

La Région ne finance pas d'équipements sportifs.

Idée n°7 ORGANISER UNE BALADE EUROPEENNE A PIED, VELO OU ROLLERS

L'organisation d'une balade à pied, vélo ou rollers, sur des itinéraires ayant bénéficié de fonds européens, contribue à montrer aux citoyens comment l'Union européenne s'implique dans leur quotidien. Cette action permet également de souligner la volonté européenne de soutenir les modes de déplacement doux dans le cadre de la politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique.

Comment faire ?

Vous êtes une structure intéressée par la promotion des modes de transport doux (association de cyclistes, commune, ...) :

- 1) Facultatif : contacter un club de randonnée cycliste ou pédestre de votre localité pour faciliter la mise en place du circuit ;
- 2) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 3) Tracer un parcours et le reproduire sur un plan ;
- 4) Préciser le lien entre le tracé et l'Union européenne (structures financées par les fonds européens ? institutions européennes, etc.) ;
- 5) Facultatif : organiser des animations sur le circuit (stand d'information, jeux...) ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans les communes que vous parcourrez via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique la Région vous met en relation avec des organismes de circuits pédestres pour organiser votre itinéraire.

Enfin, la Région peut vous aider à entrer en relation avec d'autres structures impliquées dans le Mois de l'Europe 2018 pour organiser des actions complémentaires (stands d'information ou animations sur l'Europe, jeux, etc.). N'hésitez pas à demander ces contacts par mail à : contact.mois-europe@grandest.fr.

ANIMATIONS CULTURELLES

« Unie dans la diversité » est la devise de l'Union européenne. Chaque pays dispose de sa propre culture, tout en appartenant à ce grand ensemble commun qu'est l'Europe.

Proposer des animations dans la région autour de la variété de ces cultures et des activités en relation directe avec l'Union européenne permet de rappeler l'intérêt de s'ouvrir à ces autres cultures parfois méconnues. Cette découverte peut faciliter une meilleure compréhension des autres nations de cette Union dont nous sommes un maillon.



© Région Grand Est

Idée n° 8 ORGANISER UN JEU DE PISTE EUROPEEN

Les jeux de piste constituent une manière à la fois pédagogique et ludique d'aborder en groupe les questions européennes. A travers différentes étapes et thématiques (arts, langues, géographie, fondamentaux de la construction européenne), ces jeux constituent une manière amusante de découvrir l'Europe.

Comment faire ?

Vous êtes une Maison des jeunes et de la culture ou un centre socio-culturel, une association sportive ou un établissement d'enseignement :

- 1) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 2) Convenir du (des) lieu(x) de la manifestation. L'action peut avoir lieu à l'extérieur ou en intérieur ;
- 3) Organiser le jeu de piste autour de la question européenne. Il s'agit de mettre en place des épreuves de réflexion (textes à compléter, énigmes, renseignements à trouver, traductions), afin que les participants avancent de messages en messages jusqu'à l'arrivée ;
- 4) Le cas échéant, prévoir l'encadrement et la surveillance du public ;
- 5) Le cas échéant, prévoir également le matériel nécessaire à la mise en place du jeu de piste ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans les communes que vous parcourrez via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique la Région et les Centres d'Information Europe Direct peuvent vous proposer des idées de quizz et de questions pour le jeu de piste.

Idée n°9 ORGANISER UNE ANIMATION PEDAGOGIQUE SUR L'EUROPE

Les futurs citoyens de l'Union doivent être sensibilisés au plus tôt aux questions européennes. Les Centres d'Information Europe Direct ont pour mission de permettre au public de se familiariser avec l'Europe et ses institutions. Ces animations gratuites et réalisées par des bénévoles et ou professionnels familiers de ce type d'action, permettent aux enfants et aux adolescents d'aborder les questions européennes de manière ludique et interactive. Grâce à cette démarche, ils pourront comprendre les fondamentaux de la construction européenne ainsi que ses orientations à venir.

Comment faire ?

Vous êtes une structure éducative qui souhaite sensibiliser ses élèves aux questions européennes, une MJC, un foyer de jeunes :

- 1) Contacter au plus vite le Centre d'Information Europe Direct près de chez vous (contacts en fin de catalogue) pour réserver la date. Convenir d'une date comprise entre le 1er et le 31 mai 2018 ;
- 2) Convenir du type d'animation à mettre en place ;
- 3) Convenir du (des) lieu(x) de la manifestation ;
- 4) Choisir avec le Centre d'Information Europe Direct les activités et des modalités de leur mise en place ;
- 5) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, la Région propose, par le biais des Centres d'information Europe Direct, d'intervenir auprès de vos classes et des jeunes de votre territoire pour les sensibiliser aux questions européennes. Afin d'accomplir cette mission, les Centres d'information Europe Direct proposent différentes animations détaillées sur www.grandest.fr/moiseurope2018 ou sur leurs sites respectifs (voir coordonnées en page 28).

Idée n° 10 ORGANISER UN CAFE LINGUISTIQUE

Une des spécificités de l'Europe réside dans la richesse de sa diversité culturelle et linguistique. Les cafés linguistiques européens, en réunissant des personnes issues de différentes nationalités en Europe, permettent de pratiquer plusieurs langues et de mettre en place de vrais échanges linguistiques de manière informelle et détendue, autour d'un thème de réflexion ou de l'actualité.

Comment faire ?

Vous êtes une médiathèque/bibliothèque, une MJC ou un centre socio-culturel, un établissement d'enseignement supérieur, un comité de jumelage, une maison de retraite ou une commune :

- 1) Choisir les langues proposées lors du café ;
- 2) Facultatif : choisir une thématique ; par exemple, il est possible de proposer une thématique « cafés européens », visant à faire découvrir les différentes pauses café européennes (tea-break britannique, fika suédois, etc.) ou les cafés eux-mêmes (capuccino, Irish coffee, café liégeois, etc.) ;
- 3) Contacter des natifs (ou à défaut, des professeurs des langues choisies) pour l'animation des tables ;
- 4) Convenir d'un horaire et d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 5) Fixer le lieu de la rencontre et réserver la salle pour la date fixée ;
- 6) Le cas échéant, prévoir la location ou le prêt de tables et/ou de chaises pour la date fixée ;
- 7) En cas de limite des places disponibles, faire circuler les bulletins d'inscription au public visé en précisant une date limite de retour des coupons-réponses ;
- 8) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région peut vous mettre en relation avec des structures potentiellement intéressées par ce type d'action dans votre territoire ou organisant ce type d'actions.

Idée n° 11 ORGANISER UNE JOURNÉE FESTIVE SUR L'EUROPE

L'Europe est souvent perçue comme abstraite, lointaine, bureaucratique.

Cette action permet de la faire connaître de façon ludique, interactive, festive.

Comment faire ?

Vous êtes une mairie, une bibliothèque/médiathèque, un centre socio-culturel/MJC, un établissement d'enseignement ou une maison de retraite :

- 1) Contacter au plus vite le Centre d'Information Europe Direct près de chez vous (contacts en fin de catalogue) pour réserver la date de votre journée festive. Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 2) Convenir du (des) lieu(x) de la manifestation. L'action peut avoir lieu à l'extérieur (avec mise à disposition d'un chapiteau) ou en intérieur (salle communale, médiathèque, ...) ;
- 3) Choisir avec le Centre d'Information Europe Direct les activités et des modalités de leur mise en place ;
- 4) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Les Centres d'Information Europe Direct en Grand Est peuvent vous aider à choisir et organiser des activités au cours de cette journée festive.

Idée n° 12 ORGANISER UN ATELIER DE LANGUES

Une des spécificités de l'Europe réside dans la richesse de sa diversité culturelle et linguistique. Les ateliers de langues européennes permettent de réunir des personnes souhaitant apprendre une nouvelle langue ou améliorer leurs connaissances. Ces ateliers seront aussi l'occasion d'échanger autour de la culture d'un pays.

Comment faire ?

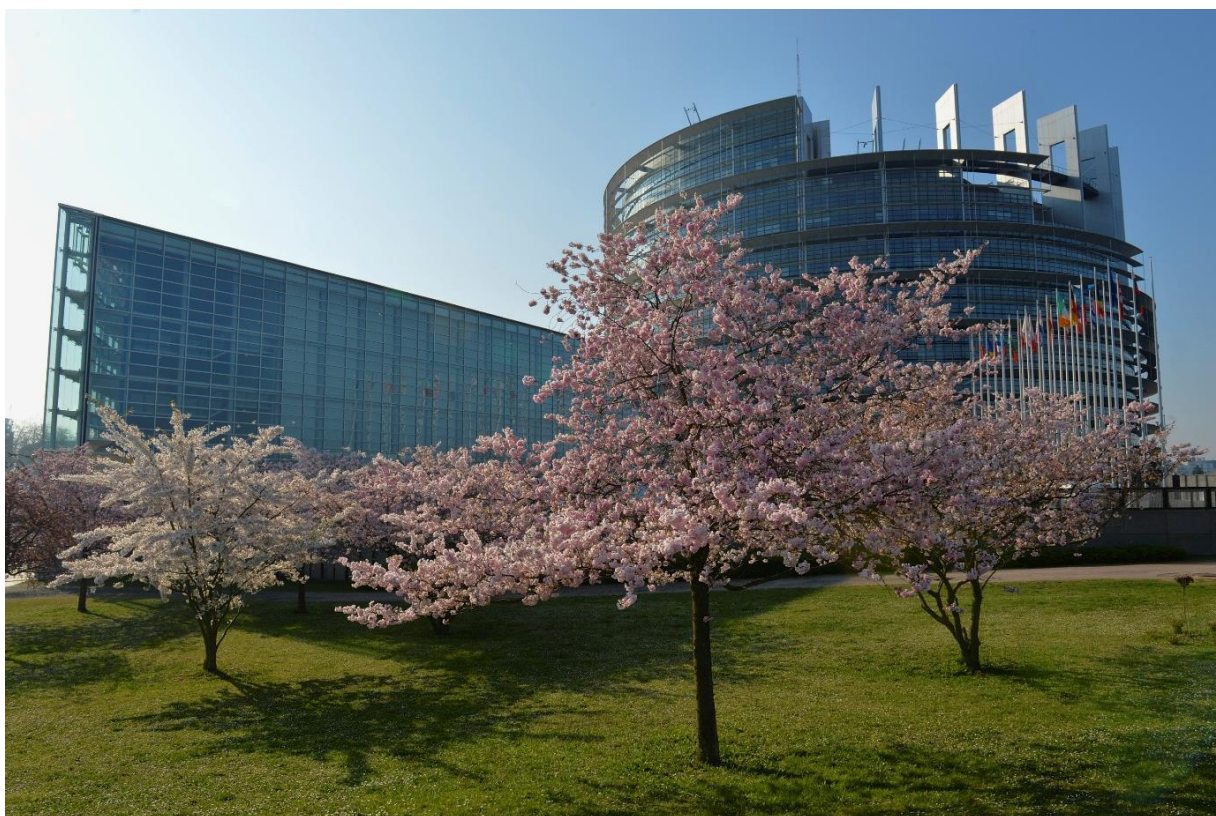
Vous êtes une médiathèque/bibliothèque, une MJC ou un centre socio-culturel, un établissement d'enseignement supérieur, un comité de jumelage, une maison de retraite ou une commune :

- 1) Choisir la langue proposée lors de l'atelier ;
- 2) Contacter des natifs (ou à défaut, des professeurs des langues choisies) pour l'animation des tables ;
- 3) Convenir d'un horaire et d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 (et recommencer tout au long de l'année) ;
- 4) Fixer le lieu de la rencontre et réserver la salle pour la date fixée ;
- 5) Le cas échéant, prévoir la location ou le prêt de tables et/ou de chaises pour la date fixée ;
- 6) En cas de limite des places disponibles, faire circuler les bulletins d'inscription au public visé en précisant une date limite de retour des coupons-réponses ;
- 7) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région peut vous mettre en relation avec des structures potentiellement intéressées par ce type d'action dans votre territoire ou organisant ce type d'actions.

EXPOSITIONS ET VISITES

Strasbourg est la capitale de l'Union européenne et accueille également le siège de plusieurs institutions européennes. Il s'agit là d'une chance pour les citoyens de saisir le caractère concret de la construction européenne dans leur quotidien. L'Europe, par le biais des fonds européens, vient soutenir des investissements, mis en œuvre au niveau local, au bénéfice des citoyens. Présenter l'Union européenne permet ainsi à chacun de se familiariser avec son fonctionnement et ses résultats dans notre quotidien.



© Stadler / Région Grand Est

Idée n° 13 PRESENTER UNE EXPOSITION SUR UN THEME EUROPEEN

La construction européenne comporte de nombreux aspects : institutions, réalisations concrètes, valeurs, symboles, etc. Grâce à une exposition, vous pouvez montrer les différentes facettes de cette démarche, de façon ludique et pédagogique, et transformer votre structure en vitrine de l'Europe.

Comment faire ?

Vous êtes une mairie, une bibliothèque/médiathèque, un centre socio-culturel/MJC, un établissement d'enseignement ou une maison de retraite :

- 1) Contacter le Centre Europe Direct de votre territoire (voir coordonnées en page 28)
- 2) Consultez les expositions disponibles auprès des Centres Europe Direct et choisissez celle que vous souhaiteriez présenter ;
- 3) Convenir d'une date, en fonction des disponibilités, comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 (possibilité de déborder sur avril et/ou juin) ;
- 4) Définir le lieu et réserver la salle ;
- 5) Organiser le montage de l'exposition et son démontage ;
- 6) Organiser l'accueil du public et, le cas échéant, les visites ;
- 7) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique la Région vous met en contact avec les structures qui prêtent leurs expositions. Le nombre d'expositions étant limité, il est souhaitable de signifier votre intérêt pour une exposition le plus rapidement possible afin de pouvoir la réserver.

Idée n° 14 ORGANISER UNE ACTION DE VALORISATION D'UN PROJET FINANCE PAR LES FONDS EUROPEENS

Votre structure a bénéficié récemment d'une aide européenne pour la réalisation d'un projet (*par exemple : des investissements dans le cadre d'une création ou reprise d'activités, le développement des énergies renouvelables, un projet collaboratif entre une entreprise et un laboratoire de recherche, des services à la population en milieu rural, un accompagnement vers l'emploi des publics en difficultés, dont les plus jeunes, des actions en faveur de la mobilité en Europe etc.*).

Le Mois de l'Europe est une occasion de mettre en avant votre projet, afin de faire connaître au plus grand nombre le soutien de l'Union européenne dont vous avez bénéficié.

Comment faire ?

Vous avez reçu des financements européens dans le cadre des programmes régionaux FEDER-FSE et FEADER ou de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ); dans le cadre des programmes INTERREG ou encore au titre des programmes sectoriels (Erasmus +, Horizon 2020, Life, Europe Créative etc.) :

- 1) Définir le(s) type(s) d'action le plus adéquat pour valoriser votre projet : une journée porte-ouverte, une conférence-débat, une rencontre avec des collégiens / lycéens / étudiants de la commune sur laquelle vous êtes situés, une visite à destination de la presse, le lancement d'un support de communication spécifique (par exemple : une vidéo, une brochure, une exposition...) etc. ;
- 2) Contacter les structures que vous souhaitez associer à votre événement, le cas échéant (en cas de difficulté, la Région peut vous mettre en relation avec les structures) ;
- 3) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 4) Définir les modalités pratiques d'organisation de la manifestation (par exemple : réservation de salle, de matériels) ;
- 5) En cas de limite des places disponibles, faire circuler les bulletins d'inscription au public visé en précisant une date limite de retour des coupons réponses ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

A noter : tout bénéficiaire de crédits européens est soumis au respect d'obligations en matière de publicité. Il doit communiquer sur le soutien des crédits européens à son projet. Ces obligations sont décrites dans la convention attributive de subvention. Votre implication dans le cadre du Mois de l'Europe peut contribuer à la mise en œuvre de vos obligations de communication.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, la Région peut vous mettre en contact avec des structures, susceptibles de vous aider à la mise en place de l'événement.

Idée n° 15 ORGANISER DES VISITES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Cette idée d'action s'adresse principalement aux acteurs du territoire alsacien, mais pas seulement !

En organisant une visite des institutions européennes installées à Strasbourg (Parlement européen, Conseil de l'Europe), vous informez les participants sur leur importance et leur rôle, et montrez le caractère concret de la présence de l'Europe sur le territoire régional.

Comment faire ?

Vous êtes une Maison des jeunes et de la culture, un centre socio-culturel, un établissement d'enseignement ou une association culturelle :

- 1) Définir le lieu dont vous désirez proposer la visite ;
- 2) Contacter le Centre d'Information sur les institutions européennes de Strasbourg (CIIE) pour vous faciliter la réservation de la visite ;
- 3) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 4) Organiser le déplacement entre votre structure et l'institution européenne, ainsi que l'encadrement du groupe ;
- 5) En cas de limite des places disponibles, faire circuler les bulletins d'inscription au public visé en précisant une date limite de retour des coupons réponses ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Le mois de mai étant un mois de forte affluence, nous vous recommandons de prendre contact en amont avec le CIIE qui vous aidera dans les démarches de réservation de visites selon que vous alliez au Conseil de l'Europe ou au Parlement européen. Vous pouvez également prévoir avec le CIIE, une visite du Lieu d'Europe, en complément de celle de l'institution européenne. Ceci permettant une sensibilisation pédagogique au fonctionnement des institutions européennes. Pour votre information, une journée Portes Ouvertes du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe sont organisées le 10 juin 2018.

La Région ne finance pas les frais de déplacements pour ces visites.

ARTS & SPECTACLES

Les spectacles sont un moyen convivial et festif de célébrer l'Europe, en se familiarisant avec d'autres cultures tout en passant un moment récréatif. Petits et grands peuvent ainsi se retrouver autour d'une démonstration européenne.

L'art est accessible à tous et traverse les frontières. C'est également un bon moyen de stimuler la créativité de chacun autour du thème européen, et d'impliquer les jeunes dans l'appropriation de l'Europe qu'ils contribueront à former demain.



©Bruno GOUHOURY.com

Idée n° 16 ORGANISER LA LECTURE DE CONTES D'UN PAYS EUROPEEN

L'Europe, c'est une diversité de cultures et autant d'imaginaires hérités des différentes traditions. Ouvrir les jeunes à l'Europe, c'est leur montrer cette richesse et leur confier un passeport pour la compréhension de nos voisins.

Comment faire ?

Vous êtes une médiathèque ou une bibliothèque, une école maternelle, une école primaire, une crèche, une Maison des jeunes et de la culture ou un centre socio-culturel.

- 1) Choisir un (ou plusieurs) contes d'un (ou plusieurs) autre(s) pays européen(s) parmi l'offre des bibliothèques de votre commune ou département ;
- 2) Définir le lieu où vous désirez proposer la lecture (salle de classe, bibliothèque, espace communal, etc.) ;
- 3) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 4) Réserver la salle pour cette date ;
- 5) Facultatif : contacter un conteur professionnel pour faire la lecture ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement ;
- 7) En cas de limite des places disponibles, faire circuler les bulletins d'inscription au public visé en précisant une date limite de retour des coupons réponses.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique, la Région vous met en relation avec des structures proposant des conteurs.

Idée n° 17 DIFFUSER UN FILM D'UN PAYS EUROPEEN

Plusieurs thèmes peuvent être retenus, avec par exemple l'exploration d'un courant cinématographique européen ou bien d'un film reflétant les valeurs européennes d'intégration et de démocratie.

Comment faire ?

Vous êtes un cinéma, une médiathèque / bibliothèque, un lycée avec une option cinéma-audiovisuel, une université disposant d'un département de cinéma, un établissement d'enseignement disposant d'une salle de projection, une maison de retraite, une MJC :

- 1) Régler les modalités relatives aux droits de diffusion non-commerciale du film choisi.
 - Les contacts et détails nécessaires à la location et l'acquisition des droits de diffusion non-commerciale sont disponibles sur : www.cnc.fr/web/fr/descriptif-complet6. Les séances organisées par les associations bénéficient par ailleurs d'un dispositif spécifique : <http://www.cnc.fr/web/fr/seances-organisees-par-les-associations> ;
 - Dans le cas d'une séance commerciale, un visa temporaire d'exploitation doit être demandé au moins deux semaines avant la diffusion de l'œuvre audiovisuelle : www.cnc.fr/web/fr/procedure-des-visas-temporaires.
- 2) Définir le lieu où vous désirez proposer la projection ;
Pour les séances en plein air, se rendre sur le site du CNC au moins deux mois à l'avance pour télécharger et remplir la demande dérogatoire relative à la diffusion en plein air des œuvres audiovisuelles : www.cnc.fr/web/fr/autorisation-de-seances-en-plein-air ;
- 3) Convenir d'une date comprise entre le 1^{er} et le 31 mai 2018 ;
- 4) Réserver la structure choisie pour cette date ;
- 5) Le cas échéant, prévoir l'installation et la désinstallation de l'équipement nécessaire à la projection ;
- 6) Communiquer autour de votre événement : quelques semaines auparavant, faire circuler l'information dans votre structure via l'impression d'affiches (réalisable grâce au kit de communication du Mois de l'Europe téléchargeable) et éventuellement l'envoi d'invitations personnelles, en informer la Presse Quotidienne Régionale pour la convier à votre événement.

Outre l'appui général mentionné au début de ce catalogue, et pour cette action spécifique la Région vous aide pour sélectionner un film européen à diffuser et pour vous mettre en relation avec les producteurs et diffuseurs de films.

Au nombre de 4 dans le Grand Est, les Centres d'Information Europe Direct de Strasbourg, Reims, Colombey-les-Belles et Nancy offrent un service d'information gratuit et sont à même de vous conseiller, de répondre à vos questions sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions ainsi que ses financements.

Ces centres sont labellisés par la Commission européenne. Ils sont les relais des institutions européennes en région.

Ce réseau compte aujourd'hui plus de 500 centres d'information dans les 28 pays de l'Union européenne.

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT STRASBOURG

Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)

1 allée Kastner - 67000 Strasbourg

<http://www.strasbourg-europe.eu/>

ciie@strasbourg-europe.eu

03 88 15 70 80

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT CHAMPAGNE- ARDENNE

Centre d'Information Europe Direct Champagne-Ardenne

41 rue de Talleyrand - 51100 Reims

<http://europedirect.jeunes-ca.fr/>

ipe-champagneardenne@crij-ca.fr

03 26 79 84 75

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT CRISTEEL LORRAINE

CRISTEEL

95 rue de Metz - 54000 Nancy

<http://www.cristeel.fr>

europedirect@cristeel.fr

03 83 17 00 47

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT CITOYENS & TERRITOIRES - GRAND EST

Citoyens & territoires - Grand Est

7 rue Alexandre III - 54170 Colombey-les-Belles

<http://citoyenterritoires.fr/europe-direct>

cdjurovic@citoyenterritoires.fr

03 83 52 80 62